

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOYENS GENERAUX** - Travaux d'entretien des espaces verts – Travaux imprévus et travaux sur programme 2015 à 2018 - Signature des contrats.

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, la Ville de Bayonne souhaite confier certaines tâches à des entreprises.

Deux consultations ont donc été lancées sous la forme d'appels d'offres ouverts. Elles comportent six lots attribués séparément.

Un premier appel d'offres relatif aux travaux imprévus a été lancé en vue de l'attribution d'accords-cadres multi-attributaires :

- Lot n° 1 – Entretien et rénovation des espaces verts – montant estimatif : 23 280 € HT par an,
- Lot n° 2 – Elagage des arbres – montant estimatif : 12 710 € HT par an.

Il s'agit d'accords-cadres sans minimum ni maximum conclus avec au maximum trois titulaires par lot.

Un second appel d'offres relatif aux travaux sur programme a été lancé en vue de l'attribution de marchés publics :

- Lot n° 3 – Entretien des espaces verts de la rive gauche - montant estimatif : 51 310 € HT par an,
- Lot n° 4 - Entretien des espaces verts de la rive droite - montant estimatif : 73 400 € HT par an,
- Lot n° 5 - Entretien des espaces verts – marché réservé aux EA et aux ESAT (art 15 CMP) – montant estimatif : 15 350 € HT par an,
- Lot n° 6 - Elagage et abattage des arbres - montant estimatif : 29 966 € HT sur un an.

Il s'agit de marchés publics au sens propre dont les lots 3 et 4 sont décomposés en une tranche ferme, secteurs externalisés prioritaires, et deux tranches conditionnelles, secteurs externalisés secondaires 1 et secteurs externalisés secondaires 2.

La durée de l'ensemble de ces contrats sera d'un an, reconductible trois fois pour des périodes d'un an chacune.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 février 2015, a attribué les contrats comme suit :

Accords-cadres multi-attributaires :

- Lot n° 1 – Entretien et rénovation des espaces verts
 - : entreprise LAFITTE PAYSAGE dont le montant du détail estimatif s'élève à 26 951,00 € HT
 - : entreprise PARC ESPACE dont le montant du détail estimatif s'élève à 27 629,00 € HT
- Lot n° 2 – élagage des arbres
 - : entreprise AIRIAL ELAGAGE dont le montant du détail estimatif s'élève à 16 260,00€ HT
 - : entreprise ARBOLAK dont le montant du détail estimatif s'élève à 19 035,00 € HT
 - : entreprise CHAUVIER dont le montant du détail estimatif s'élève à 22 040,00 € HT

Marchés à bons de commande :

- Lot n° 3 – Entretien des espaces verts de la rive gauche : entreprise LAFITTE PAYSAGE dont le montant du détail estimatif s'élève à 56 590,00 € HT
- Lot n° 4 - Entretien des espaces verts de la rive droite : entreprise BEVER dont le montant du détail estimatif s'élève 81 376,22 € HT
- Lot n° 5 - Entretien des espaces verts – marché réservé aux EA et aux ESAT (art 15 CMP) : entreprise L'ESAT SUERTE dont le montant du détail estimatif s'élève à 10 550,00€ HT

- Lot n° 6 - Elagage et abattage des arbres : entreprise CHAUVIER dont la moyenne des détails estimatifs établis pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 s'élève à 30 424,38 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec les titulaires indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.